Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213501190-20251209-2025_71-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de
Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du mardi 9 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 9 décembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

PRESENTS (12) : M. Béguin Henri, Mme Bétin Madeleine, M. Cornée Lionel, Mme Jéby Myriam, M. Le Droff Roland, Mme Tiriau Valérie, Mme Brielle Hélène, M. Tual Maxime, M. Rossignol Denis, Mme Belloir Anne-Marie, M. Lamy Vincent, Raison Éric
Absents (2) : Bondoux Pierre, Lamy Patrice

M. Maxime Tual est désigné secrétaire de séance.

D2025-71 PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE POUR ENTRETIEN DE VOIRIE

Considérant la délibération n° 20221024-57 portant délégations accordées au maire par le conseil municipal,

Le maire expose :

Vu la facture n°18917 établie le 31/10/2025 par la Société OHAND dont le siège est situé au lieu-dit Bretorin à LE PERTRE pour un montant de 5 645.07 € HT, soit 6 774.08 € TTC pour des travaux d'entretien des routes et chemins communaux sur l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture pour un montant total de 5 645.07 € HT, soit 6 774.08 € TTC.

Le Maire, H. Béguin

MAIRIE de GENNES s/ SEICHE 35370